

Abattoirs

L'appel pour un contrôle vidéo

SOUFFRANCE ANIMALE

Imaginerait-on un gouvernement luttant contre les chauffards et se privant des radars ? Assurément, non. Protéger, c'est prévenir, contrôler, sanctionner. Et s'en donner les moyens.

Ce sont des images qui ont révélé des actes de maltraitance insupportables dans des abattoirs. Elles ont permis des procès. A Alès, il y a un an, à Pau prochainement.

Ce sont des images qui ont poussé le ministère de l'Agriculture à diligenter une inspection générale de la protection animale dans tous les abattoirs de boucherie. Ce sont des images qui ont amené la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Sans ces images, l'opacité aurait perduré. Mais il a fallu qu'elles soient tournées clandestinement et que leurs auteurs se mettent hors la loi pour la faire respecter. Un législateur ne peut se résoudre à ce constat. C'est à l'Etat de contrôler, c'est donc à l'Etat de filmer.

Il n'est en aucun cas question de stigmatiser les salariés des abattoirs. Ils exercent un métier des plus difficiles, tant sur le plan physique que psychique. Il faut renforcer leur formation et améliorer leurs conditions de travail, en modernisant les équipements. Mais là où il doit y avoir contrôle, il doit y avoir contrôleur. Le problème : en abattoir, on contrôle plus les carcasses que les animaux vivants.

Faute d'agents des services vétérinaires en nombre suffisant, l'inspection sanitaire est priorisée au détriment de la protection animale. Pour pallier cette carence, un dispositif s'impose : le contrôle vidéo. Il aurait trois avantages indiscutables : la prévention des actes de maltraitance, le contrôle objectif, permanent, et donc des sanctions plus justes et plus efficaces. Enfin, il pourrait être un outil d'aide à la formation des salariés.

Tout risque de « flicage » de la productivité de ces derniers serait écarté par la finalité exclusive (la protection animale) et par le destinataire unique (les services de contrôle vétérinaire) de ces images. L'utilisation de celles-ci à d'autres fins exposerait leurs auteurs à des sanctions pénales. Ces images étant enregistrées et conservées durant un mois maximum, conformément aux préconisations de la Cnil, serviraient ainsi d'éléments de preuve, à charge ou à décharge d'ailleurs, en cas d'accusation de maltraitance.

En Europe, le mouvement est lancé dans de nombreux pays, afin de répondre à l'exigence d'éthique du citoyen-consommateur. En France, les députés avaient voté en janvier 2017 la proposition de loi instaurant le contrôle vidéo obligatoire dans les abattoirs.

Le projet de loi actuel du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, renonce pour l'instant à ce dispositif. Cet abandon serait une régression. Pire, un reniement. Celui de l'engagement pris par Emmanuel Macron durant la campagne, qui avait écrit aux

associations de protection animale : « La vidéosurveillance dans les abattoirs, selon des modalités inspirées de la proposition de loi Falorni, sera mise en place. »

Il est encore temps, monsieur le président, de tenir votre engagement !

Signataires

FALORNI Olivier (député de la Charente-Maritime) rédacteur de la tribune.

RENAUD (auteur, compositeur, interprète)

BADINTER Elisabeth (philosophe)

VARTAN Sylvie (chanteuse)

PÉRIER Jean-Marie (photographe)

PARISOT Laurence (dirigeante d'entreprise)

ONFRAY Michel (philosophe, essayiste)

JEUNET Jean-Pierre (réalisateur, scénariste)

FRAIN Irène (romancière)

ARTHUS BERTRAND Yann (photographe)

BOUCHARD Wendy (journaliste)

FERRY Luc (philosophe, essayiste)

TOUZET Corinne (actrice, productrice)

LENOIR Frédéric (philosophe, essayiste)

HAUTOT Fauve (danseuse, chorégraphe)

MEZRAHI Raphaël (humoriste, acteur)

DEMONGÉOT Mylène (actrice, productrice)

AUTISSIER Isabelle (navigatrice)

SERVAT Henry-Jean (écrivain, journaliste)

DE FOUGEROLLES Hélène (actrice)

GAILLARD Rémi (vidéaste)

KLARFELD Arno (avocat)

SAPORTA Isabelle (journaliste)

RICARD Matthieu (généticien, bouddhiste)

GAILLOT Jacques Mgr (évêque)

BOUGRAIN-DUBOURG Alain (producteur)

BOUGLIONE André-Joseph (artiste de cirque)

BERROU Christine (humoriste, comédienne)

COSTA Jean-Paul (ancien pdt de la CEDH)

DE LA BIGNE Yolaine (journaliste)

DEL AMO Jean-Baptiste (écrivain)

HADIDA Nili (chanteuse)

MEURICE Guillaume (humoriste)

WAGNER Vanessa (pianiste)

VERINO (humoriste, comédien)

IANNUCCI Céline (humoriste, comédienne)

LABORDE Christian (écrivain, poète)

GARCIA PEREIRA Mauricio (lanceur d'alerte)

GRANJON Jacques-Antoine (PDG)

Les ONG : OABA, L214, Fédération des syndicats vétérinaires de France, 30 Millions d'amis, Alliance anticorrida, WWF France, Fondation Brigitte

Bardot, Afaad, CIWF France, Welfarm, SPA, CNPA,

LFDA, Ensemble pour les animaux, One Voice,

Paris Animaux Zoopolis, Véthique, Aves France,

Animal Justice et Droit, C'est assez, le Mouvement

pour les animaux, Education Ethique animale,

Code animal, Association végétarienne de France,

Droits des animaux, RAC, Flac, No Corrida, Animal

Cross, SNDA, Animalter, Seevad Fondation

Assistance aux animaux, Crac Europe, Global

Earth Keeper, Enfant Animal Nature, Ligue

française pour la protection du cheval,

Confédération nationale des SPA, Aspas.